

Conseil spécialisé ruminants

11 février 2015



Rappel du contexte

- Mise en place du **programme d'investissements d'avenir (PIA)** en 2010 (*35 Mrds d'€ - article 8 loi de finances rectificative pour 2010*) pour relancer la compétitivité et favoriser la transition écologique en finançant des actions allant de la recherche fondamentale à l'innovation industrielle
- Enveloppe complémentaire en 2014 de 12 Mrds d'€
- Essentiellement des prêts, avances remboursables, prises de participation et un peu de subventions-retours pour l'Etat
- Dispositif piloté par le commissaire général aux investissements (CGI), rattaché au premier ministre avec mise en place d'un COPIL interministériel
- Convention Etat/opérateur en charge de la mise en œuvre des actions publiée au JO
- Sélection des bénéficiaires par appels à projets *-forte sélectivité-effet de levier recherché*

Les projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A)

Opérateur : FranceAgriMer
Budget : 120 M€ (subventions) 2015-2017

- Décret du 21 novembre 2014 intègre FranceAgriMer à la liste des opérateurs du PIA
- Convention avec CGI/DGPAAT présentée au CA du 10 décembre et publiée au JO du 14 décembre
- Versement de 120 M€ au 31 décembre 2014
- Suivi rapproché de l'action à mettre en place avec gouvernance professionnelle
- Mise en place d'un Copil interministériel de l'action présidé par DGPAAT avec ministères concernés+ CGI+ FAM

Le pilotage de la mesure

Rôle du CA :

- Programmation des AAP : thématiques, calendrier, budget
- Destinaire des bilans – prend les mesures correctives

Rôle des CS :

- Groupes de travail issus des CS (professionnels, DGPAAT, DRAAF, conseils régionaux, experts, FAM) : définition du contenu et des objectifs des AAP
- Accord des CS sur les appels à projets avant présentation au COPIL interministériel

Les Appels à projets (1)

Objectifs généraux :

- Pérennité du tissu agricole et alimentaire,
- Assurer la durabilité du modèle de production et de consommation alimentaire-transition écologique et énergétique
- Répondre aux besoins du marché national et à l'export,
- Développer la compétitivité des filières en favorisant les investissements et l'innovation
- Politiques sectorielles nécessitant d'améliorer l'articulation entre chaque maillon,

Plus value des programmes:

- Actions « ambitieuses » différentes des actions conduites par FAM sur son budget
- Articulation avec stratégies de filières, autres mesures du PIA (plan industriel agroalimentaire...), financements communautaires et nationaux

Les Appels à projets (2)

- Quelques AAP à prévoir sur les 3 ans
- Une approche large pas nécessairement par filière
- Favoriser les projets collaboratifs: plusieurs opérateurs, plusieurs maillons de la filière, plusieurs filières.....
- Imaginer de nouveaux dispositifs....

Programme prévisionnel :

- 2 AAP publiés (arrêté du 28 janvier relatif aux AAP serres et abattoirs,)
- 1 à 2 AAP horizontaux à construire (compétitivité des entreprises agroalimentaires, efficacité collective des filières dans les zones spécifiques, RDI collaborative)
 - ✓ Calendrier : 1^{er} semestre 2015
 - réflexions de groupes d'experts, remontées des initiatives régionales par le biais des DRAAF
 - présentation de la maquette globale au CA, présentation des cahiers des charges des AAP aux CS
 - validation par le Copil
 - publication des AAP

AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (1)

- Ouvert du 2 février 2015 au 29 janvier 2016, sélection au fil de l'eau
- Budget : 20 M€
- Investissements > 1 M€, plafond d'aide 3 M€ par groupe
- Taux de subvention maximum : 30% pour les investissements matériels, de 25 à 45 % pour la RDI, en fonction de la taille des entreprises
- Retour pour l'Etat :
 - ✓ redevance sur le chiffre d'affaires issu du projet
 - ✓ échancier forfaitaire pendant 3 ans
 - ✓ première échéance ; 1 an après la fin de l'investissement
 - ✓ Intensité dépend du degré d'innovation

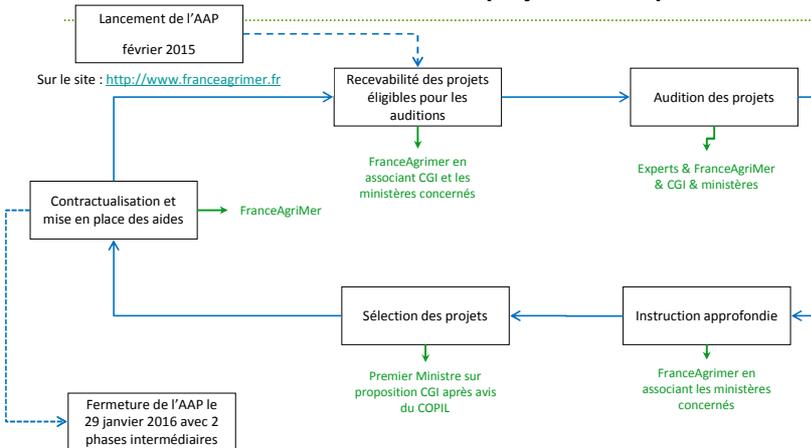
AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (2)

- **Objectifs :**
 - ✓ soutenir l'innovation et la mise en place de nouveaux process (procédés et organisation) pour renforcer la compétitivité et la performance industrielle des opérateurs
- **Nature des projets :**
 - ✓ moderniser les outils par l'intégration de nouveaux process et développer des produits non disponibles sur le marché
 - ✓ développer des équipements/outils non disponibles sur le marché
 - ✓ minimiser les impacts environnementaux dans les procédés de production dans une approche éco-efficente

AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (3)

- **Nature des porteurs de projets :**
 - ✓ entreprises d'abattage, de découpe et de transformation de viandes (publics-privés)
 - ✓ équipementiers et constructeurs
 - ✓ organismes de recherche et centres techniques pour des projets de recherche expérimentale en association avec entreprise d'abattage ou équipementiers-constructeurs
- **Sélection des projets**
 - ✓ contenu innovant
 - ✓ impact commercial et financier
 - ✓ impact environnemental
 - ✓ impact économique et social
 - ✓ intégration du projet au sein du secteur ou de la filière concerné.

Modalité de sélection des projets « exemplaires »



AAP reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe (4)

- **trois sites internet pour consulter l'AAP**
 - ✓ www.franceagrimer.fr
 - ✓ www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi
 - ✓ www.agriculture.gouv.fr
- **un contact pour déposer un projet**
 - ✓ P3A.abattagedecoupe@franceagrimer.fr

FranceAgriMer

vous remercie de votre attention.

